



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-076	Vie locale Convention de collaboration "Organisation de la gestion de l'information touristique départementale"
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que l'office de tourisme de Lambesc travaille en étroite collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme depuis de nombreuses années.

Bouches-du-Rhône Tourisme a déployé un système départemental d'informations touristiques, système de base de données de gestion d'informations touristiques, centralisé, géré et alimenté par différents acteurs publics ayant une vocation de promotion touristique sur les Bouches-du-Rhône.

C'est via l'application « PATIO » que les acteurs publics, comité départemental du tourisme et offices de tourisme, notamment celui de Lambesc, contribuent à la production de cette base de données.

Il s'agit aujourd'hui de reconduire la participation de l'office de tourisme de Lambesc à l'alimentation de cette base de données en signant une convention de collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette convention fixe les conditions d'utilisation (techniques et organisationnelles), d'exploitation de PATIO, les modalités liées à la formation et à l'animation du réseau, le contrôle de qualité des informations saisies, la maintenance de l'application et les éléments à la charge de chaque partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme afin de reconduire la participation de l'office de tourisme de Lambesc à l'alimentation de « PATIO ».

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

